

CE QUI EST ENCORE A NEGOCIER !

- Concernant les aides à la formation professionnelle, le montant de 8000 HT semble acté, la totalité du CPF du salarié devrait être utilisé dans sa totalité et l'Entreprise viendrait **compléter jusqu'à hauteur de 15000 € pris dans une enveloppe formation mutualisée.**
- Dans le cadre de la mobilité interne, la **CFTC** demande des moyens de formation adaptés à la réalité des postes supprimés ayant une faible employabilité
- Pour les salariés qui auraient adhéré au Congé de Reclassement, la **CFTC** demande une allocation mensuelle minimale de **75%** de la rémunération brute moyenne.
- Il est revendiqué également un **Congé de Reclassement porté à 12 mois pour tous**, que le projet professionnel soit finalisé ou identifié.
- Il n'y aurait pas de capitalisation du solde de Congé de Reclassement non utilisé.
- En cas de départ volontaire de l'entreprise, la **CFTC** demande un **resserrement des tranches d'âges** au plus juste de la réalité d'ancienneté des salariés impactés et une **augmentation conséquente de montant de l'indemnité.**
- L'aide financière à la création / reprise d'entreprise est encore à étudier
- Suite à l'étude sociale lancée avec le partenaire SIACI, les mesures d'âges (Pré retraite, rachat de trimestres, autres...) seront étudiées et débattues en connaissance de la population éligible et feront l'objet d'une **prochaine réunion le 23 mars.**

CONTACT CFTC

Les élus CFTC des services centraux – cftc.auchan.centrale@gmail.com

VOS DELEGUES SYNDICAUX CFTC - Bruno DELAYE / Xavier PORET / Virginie LEROY / JG MASSON / L. D'ABBUNDO